



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## SESSION DE JANVIER 2016 COMMISSION DROITS DE L'HOMME CONF/HR(2016)SYN1

### PROJET DE CARNET DE BORD DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2016

#### A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DROITS DE L'HOMME

1. Le Président de la commission souhaite la bienvenue aux nouvelles OING.

2. A l'ouverture, le Président précise que le point 9: lutte contre le racisme et l'intolérance, est reporté à la session de juin, en raison de l'indisponibilité de Miléna Santérini, Rapporteuse Générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance et Coordinatrice de l'Alliance parlementaire contre la haine.

**A entendu** Gérard Gréneron sur sa mise à disposition du Ministère de l'intérieur au Conseil de l'Europe à la DG1 à l'Unité de Coopération Police Prison. Cette fonction est incompatible avec le poste de Vice-président de la commission. Il remercie chaleureusement les ONG et les assure de son soutien.

La Commission des droits de l'homme, sous la présidence de Michel Aguilar :

**A adopté** le projet d'ordre du jour de la réunion

**A adopté** le projet de carnet de bord de la réunion du 23 juin 2015 [[CONF/DH\(2015\)SYN2](#)] à l'unanimité.

**A précisé** les temps forts, à savoir :

- La situation en général
- Présentation et discussion à propos des enjeux entre les technologies émergentes, la dignité humaine et les droits de l'homme
- Education sociale
- La vie de la Commission (interventions des responsables des groupes de travail)

3. Activités menées par le Président et les Vice-présidents lamvi Totsi et Gérard Gréneron depuis juin 2015 :-

- **Information** sur les contacts pris avec la task force sur le numérique
- **Participation** au séminaire "Pour une Europe inclusive : apprendre à mieux vivre ensemble avec nos convictions différentes" organisé par la Commission éducation et culture et la Commission droits de l'homme qui s'est tenu à Strasbourg du 8 au 11 octobre 2015. Cette initiative est une action transversale de la Conférence

- **Participation** du Président de la commission à l'invitation du Comité des Ministres aux "Rencontres de la dimension religieuse du dialogue interculturel" à Sarajevo sur les thèmes : Construire ensemble des sociétés inclusives : - le rôle et la place du religieux dans l'espace public ; - l'enseignement relatif aux religieux et aux convictions non religieuses à l'école.
- **Rédaction** du rapport d'activités 2015 de la commission joint au rapport d'activité de la Conférence
- **Participation** à la Journée du 17 octobre à Ulyanovsk en Russie avec le Président de la Province d'Ulyanovsk, des personnalités russes et étrangères ainsi qu'à des manifestations et visite en lien avec les politiques sociales

**A décidé** qu'un appel à candidatures pour la vice-présidence de la commission sera lancé en vue de la procédure des élections qui se tiendra en juin prochain ;

**A entendu** le Président évoqué la situation dramatique au Moyen-Orient et indique que les accords avec l'Iran ouvrent une nouvelle situation géopolitique et géostratégique. Les populismes augmentent partout en Europe et créent des tensions. Il invite les OING à se mobiliser.

**4. A entendu** la Présidente de la Commission éducation et culture rappeler :

- la transversalité des travaux dans les trois commissions ;
- l'importance d'un débat sur une nouvelle description de nos valeurs communes ;
- l'exigence de bâtir une société où nos enfants puissent grandir en paix ;
- les valeurs de respect et de solidarité envers les personnes les plus vulnérables.

**A entendu** la présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux indiquer :

- les thèmes de travail : débats sur les migrations, la cohésion sociale, et les enjeux mondiaux ;
- la participation dans les négociations au nom de la Conférence des OING à la COP 21 sur le débat climatique ;
- lors de la session de juin un point relatif au domaine de la santé et de l'éthique sera discuté et portera sur l'inadéquation entre la prévention et les soins prodigués à la population. Ce travail transversal s'effectuera avec la Commission droits de l'homme

**A entendu** le Président de la commission souligner la nécessité d'une véritable cohésion de la société civile en cinq verbes : décrypter - informer - former - responsabiliser et anticiper

**A entendu** l'Experte égalité entre les femmes et les hommes rappeler les événements qui se sont déroulés à Cologne la nuit du 1er janvier 2016 où 766 plaintes ont été déposées à la police. Un projet de résolution sur ces faits est en débat actuellement à l'Assemblée parlementaire ainsi qu'un rapport sur le même thème.

**5. A entendu** Laurence Lwoff, Chef de la division éthique du Comité bioéthique du Conseil de l'Europe sur les technologies émergentes et droits de l'homme :

- indiquer que la Conférence des OING a eu le rôle d'observateur et sera invitée à participer aux réunions du Comité de bioéthique où siègent les 47 Etats membres ;
- remercier pour les contributions apportées par la commission des droits de l'homme au Comité intergouvernemental responsable des questions de bioéthique notamment sur le protocole sur la protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard des mesures involontaires ;

- présenter le travail du Conseil de l'Europe au niveau intergouvernemental sur les questions de bioéthique avec un focus particulier sur les technologies émergentes qui sont des nouveaux sujets traités par le Comité de bioéthique ;
- définir la notion de bioéthique : c'est une réflexion pluraliste et multidisciplinaire sur les enjeux pour l'homme des développements dans le domaine de la biologie et de la médecine ;
- Souligner que les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la bioéthique ont pour but la protection de la dignité de l'être humain et des droits fondamentaux à l'égard des applications de la biologie et de la médecine ;
- souligner que c'est un domaine en évolution constante qui doit être repensé régulièrement et implique une possibilité de réactivité face aux développements scientifiques et technologiques ;
- préciser que les questions traitées par le Comité de bioéthique sont des questions de société qui concernent l'ensemble des citoyens.

Après son exposé, il en ressort les points suivants :

- Comment le Conseil de l'Europe peut-il prévenir les atteintes aux principes de protection de la dignité et des droits de l'homme y compris par des compagnies privées?
- Le rapport entre les nouvelles technologies médicales et les données personnelles, le coût de la santé avec la question de l'équité d'accès aux soins, car ces technologies vont avoir un coût et ne seront pas nécessairement accessibles à tous dans tous les pays.
- L'utilisation des données médicales par les assurances et les éventuels refus de couverture assurantielle.
- Les OING jouent un rôle actif dans les pays.

En conclusion, Laurence Lwoff rappelle l'importance de la recherche biomédicale pour la santé humaine, mais également de la possibilité pour les individus de pouvoir décider de l'utilisation de leurs données à caractère personnel relatives à la santé. (<http://www.coe.int/fr/web/bioethics/dh-bio>)

## 6. **A entendu** Jean-Bernard Marie sur les actualités du Comité directeur pour les droits de l'homme rappeler

- Les documents de travail :
  - le rapport sur la réforme à plus long terme du système de la Convention Européenne des Droits de l'Homme suite à la conférence de Brighton de 2012 ;
  - le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les droits de l'homme et les entreprises ;
  - le projet de lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses ;
  - l'étude de faisabilité sur l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'homme.

Ces instruments seront adoptés par le Comité des ministres en principe en mars prochain.

- Les résultats des textes concernant :
  - La réforme de la Convention des droits de l'homme avec le rapport adopté consolidant le système et renforçant l'autorité de la Cour et l'exécution de ses arrêts par les Etats ;

- La Recommandation sur les entreprises a bénéficié d'une forte contribution de la Conférence des OING. Le résultat est du à une synergie importante entre le CDDH et ses experts intergouvernementaux ;
- Les lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses. Elles fixent des mesures à mettre en œuvre par les Etats ;
- L'étude à venir de faisabilité sur l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité devra être adoptée par le Comité des Ministres. **Un appel à contribution est lancé aux ONG.**

- Les thématiques pour 2016 et 2017 concernent : la question des droits sociaux, les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, la liberté d'expression et liens avec d'autres droits de l'homme, les migrations, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme.

7. **A entendu** Bodil Hoyer Damsgaard de l'Association internationale des éducateurs sociaux :

- rappeler l'importance du travail des éducateurs sociaux, professionnels de terrain travaillant sur la citoyenneté et l'autonomisation en relation avec les droits de l'enfant ;
- mentionner deux documents : [Le rapport MineSocial educational work – with refugee minor asylum seekers](#) sur les migrants non accompagnés et [La Déclaration de Madrid](#) ;
- évoquer un projet initié en 2013 "Les éducateurs sociaux et les groupes vulnérables" mettant en exergue les nombreuses difficultés : isolement, insécurité, loin de chez eux ;
- souligner l'importance de construire la confiance avec les enfants, difficulté pour les éducateurs de gérer cette situation ;
- indiquer que la formation continue des éducateurs sociaux est indispensable ;
- faciliter le travail des acteurs de terrain est une priorité pour l'AIEJI.

8. **A entendu** Loredana Tassone, de la Fédération des Barreaux Européens (FBE), avocate aux barreaux de Strasbourg et de Rome, spécialiste en droit international et en droit de l'Union européenne, exprimer des réserves et des inquiétudes de sa Fédération en matière de protection des données et du respect du secret professionnel. Son intervention a porté principalement sur les éléments suivants :

- La Fédération a été créée en 1992 à Barcelone et son siège est à Strasbourg. Elle comporte 250 barreaux, représentant 800 000 avocats en Europe ;
- La Fédération se réunit annuellement sur des thématiques d'actualité : migration, protection du secret professionnel, impact des nouvelles technologies sur les professions des avocats, programme de formation HELP, protection des droits de l'homme ;
- La Fédération est inscrite sur la liste des ONG habilitées à introduire des réclamations collectives dans le cadre du protocole de la Charte sociale européenne révisée ;
- La Fédération a des inquiétudes quant aux évolutions d'internet et dans l'introduction des nouvelles technologies qui pourraient constituer un risque pour la protection du secret professionnel. Les normes de protection ne sont pas encore harmonisées et donc cela peut porter des problématiques importantes notamment avec les affaires transfrontalières ;
- La Fédération a pris en considération les évolutions de la législation européenne notamment les conséquences de l'annulation de la directive sur la conservation des

données, annulée par la Cour de justice de l'Union Européenne. A ce sujet un [Rapport](#) a été publié et 15 recommandations ont été émises.

**A décidé** que la commission proposera un projet de texte à partir des propositions émises sur le secret professionnel, la protection du client et le droit à l'accès au fichier qui sera soumise à la Commission permanente qui se tiendra en avril pour adoption à la Conférence des OING en juin 2016 ;

**9. A reporté** à la session de juin le point sur la lutte contre le racisme et l'intolérance par Miléna Santerini, Rapporteuse Générale sur la lutte contre le racisme et l'intolérance et Coordinatrice de l'Alliance parlementaire contre la haine

## **10. Point d'étape des groupes de travail de la commission**

Les responsables des groupes de travail sont invités à présenter leurs travaux.

- "Extrême pauvreté et droits de l'homme" par Jean-Gabriel Prieur et Maritchu Rall
  - organisation au nom de la Conférence des OING de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté. Réalisation des actes de la Journée du 16 octobre 2015 sur "La pauvreté des enfants en Europe". La Journée du 17 octobre 2016 à Strasbourg continuera sur la même thématique des enfants et devrait accueillir deux délégations : grecque et polonaise. **Un appel a été lancé aux ONG en vue de la participation des jeunes qui sera privilégiée ;**
  - promotion du Manuel d'utilisation sur les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et droits de l'homme. Un *side-event* est prévu pendant la session de juin ;
  - publication du recueil sur les textes pertinents sur l'extrême pauvreté ;
  - un appel à l'action pour le Processus de Turin a été initié par le groupe de travail. Une rencontre se tiendra à Bruxelles les 16 et 17 février prochain.
  
- "Handicap" par Marie-José Schmitt
  - suivi de la Recommandation adoptée par la Conférence des OING en juin 2015 avec une stratégie sur 6 ans. Un mandat a été donné pour la rédaction de cette stratégie en 2016 qui portera sur la période 2017-2023. Un comité ad hoc a été créé afin d'élaborer une recommandation adoptée par la Conférence demandant à ce que le Comité des ministres reconduise son programme sur le handicap.
  - obtention de quatre points centraux : une plus grande conscientisation de la population à la question du handicap, une lutte contre la violence faite aux personnes handicapées, la nécessité d'une bonne information des personnes handicapées elles-mêmes, la reconnaissance de toute personne handicapée devant la loi, la reconnaissance en tant que personnalité juridique ;
  - un colloque en 2017 sur la notion de "Nouvelle capacité juridique totale de toutes les personnes handicapées", l'article 12 de la Convention des Nations Unies qui prévoyant cette capacité juridique ;
  - Le groupe de travail y réfléchira et rassemblera les bonnes pratiques de la société civile.
  
- "Droits de l'homme, co-développement et migrations" par Robert Simon
  - Il s'appuie principalement sur le travail exercé par le Comité Directeur des Droits de l'Homme (CDDH) et plus particulièrement sur le projet de Recommandation "entreprises et droits de l'homme" : Comment les entreprises européennes respectent-elles les droits de l'homme ? Un courrier a été adressé à l'ensemble des OING de la Conférence afin qu'elles recueillent des exemples dans leurs pays. A la session de juin, un *side-event* sera organisé sur le thème "entreprises et droits de l'homme" et un projet de recommandation sera présenté.

- "Défenseurs des droits de l'homme"  
Suite à un évènement qui s'est produit en Fédération de Russie, le groupe de travail a été mis en place. Il est important de mettre en place un espace pour évoquer les défenseurs des droits de l'homme qui sont victimes de persécutions et pour réagir à des cas urgents. La Conférence des OING a adopté en juin 2014 une recommandation. Le groupe de travail fait des propositions d'actions pour la protection des droits de l'homme et participent aux travaux des différents organes du Conseil de l'Europe
- "Lutte contre le discours de haine" par Gilles Bloch  
Récemment mis en place, il invite les OING à rejoindre ce groupe de travail. Deux activités se sont déroulées fin 2015 :
  - un atelier en octobre "Réagir : zéro" où 280 jeunes ont été formés à la lutte contre le discours de haine sur internet et sur les réseaux sociaux au Parlement Européen ;
  - une table ronde à l'occasion du Forum Mondial de la Démocratie a réuni une centaine de jeunes à l'Hôtel de Ville de Strasbourg ;

Les projets en cours : Une enquête est en cours sur "un net plus net", une journée thématique sur "les maux, des mots", une formation des formateurs à la lutte contre le discours de haine et la mise à disposition d'une boîte à outils pour la lutte contre le discours de haine.

11. **A entendu** la Vice-Présidente préciser les trois *side-events* qui seront présentés à la Commission permanente, il s'agit : du groupe de travail "Extrême pauvreté et droits de l'homme", du groupe de travail "Droits de l'homme, co-développement et migrations" et le groupe de travail "Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes - avancées et reculs".

12. **A entendu** le Président préciser l'importance du [plan d'action de la commission](#) à consulter sur le site

13. Aucune question diverse n'ayant été posée la séance est levée.

Maritchu Rall  
Rapporteuse de la Commission

## Annexe

### Déclaration sur l'antisémitisme, le 24 janvier 2016

Le 21 janvier dernier nous commémorions le triste anniversaire de l'assassinat de Ilan HALIMY.

Cet acte antisémite d'une rare barbarie était le prélude d'une série d'autres actes qui nous inquiètent, qui sont autant de sonnettes d'alarmes pour notre Europe et nous invitent à réagir énergiquement.

Toulouse, Bruxelles, Paris, Marseille ... d'autres villes en France et en Europe ont été touchées par ce fléau. Fléau qui interpelle aussi nos gouvernements. Jugez-en : rien qu'en France, Monsieur Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, annonçait à la mi-janvier lors de son interview à La Croix que 806 actes antisémites ont fait l'objet d'une plainte, d'un suivi par la police ou la justice en France. Le nombre d'actes islamophobes, que nous condamnons tout autant, s'élève à 429 ; les actes dirigés contre des sites chrétiens est aussi inquiétant et dépasse les 800. Rapportés à leur importance numérique en France, 806 actes touchent moins de 1% de la population française. Autre constatation, on a crié « mort aux juifs » et « Hitler avait raison » dans les rues de Paris en 2015, chose qui ne s'était pas produite depuis la dernière guerre mondiale. Vous avez certainement été informés de la déferlante des propos antisémites en Hongrie suite au film « Le Fils de Saül » de Laszlo Nemes et qui a reçu un Oscar. On vise des juifs pour les insulter, pour les tuer. Monsieur Valls n'a pas caché sa détermination de combattre l'antisémitisme ; Angela Merkel a déclaré la semaine dernière à propos de la recrudescence de l'antisémitisme que ce qui est connu est bien en-dessous de la réalité. Se rapporter aussi au rapport du P.E. du 12 janvier 2016 – Margot Wallström). Autre triste constatation, près de 90% des actes antisémites sont commis par des personnes qui se réclament de l'Islam.

Il est temps d'agir ; il est temps que tous les pays d'Europe et leurs gouvernants comprennent que les juifs sont les canaris des mines, que lorsqu'on commence par eux, c'est toute la société qui est ensuite visée. L'arsenal législatif existe pour condamner les auteurs des actes antisémites. Une application rigoureuse des lois est indispensable. Il faut arrêter toute propagation des appels à ces actes, n'accepter aucun prétexte pour exprimer impunément la haine du juif, surveiller les sites internet qui relayent les messages de haine et de discrimination, fermer tous les lieux où cela se produit et agir aussi au niveau de l'éducation.

Nous demandons, le Docteur Gilbert Nerson et moi-même, que cette courte déclaration fasse l'objet d'une alerte adressée à tous les gouvernements d'Europe.